



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt,

Le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Gobé** Alain, Maire.

Étaient présents : M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, M. **Richard** Thierry, Mme **Philippe** Christine, Mme **Gony** Karine, M. **Jacquin** Laurent, M. **Lemaître** Jérôme, M. **Leguédois** Louis, Mme **Riou** Stéphanie, Mme **Dufour** Cyrielle, Mme **Peyrol** Delphine, M. **Jounot** Stéphane, Mme **Debarre** Hélène, Mme **Marie** Jessica, M. **Charuel** Vincent,

Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Mme **Dufour** Cyrielle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Réf : 2020 - 013

Objet de la délibération : Désignation des commissions

M. Alain Gobé propose de composer quatre commissions principales avec sous-commissions ainsi que la commission du personnel et le Conseil Municipal Jeunes. Chacune sera représentée par un adjoint. Les conseillers municipaux peuvent intégrer une ou plusieurs commissions, à leur convenance, selon les documents préparatoires qui leur ont été donnés avec la convocation.

Chaque adjoint a présenté les missions de sa commission.

Commission des Finances, recherche subventions, cérémonies patriotiques, assurances :

Gilles Osmont, Vincent Charuel, Stéphane Jounot, Louis Leguédois

- Commission appels d'offres : Gilles Osmont, Vincent Charuel, Stéphane Jounot, Louis Leguédois, Thierry Richard
- Commission communale des impôts directs : Gilles Osmont, Vincent Charuel, Stéphane Jounot, Louis Leguédois, Cyrielle Dufour, Karine Gony, Jessica Marie, Christine Philippe, Thierry Richard

Commission des Affaires scolaires et périscolaires,

Cyrielle Dufour : Stéphanie Riou, Delphine Peyrol, Hélène Debarre

- Commission Communication : Cyrielle Dufour, Karine Gony, Louis Leguédois, Stéphanie Riou, Laurent Jacquin

Commission des Travaux, urbanisme, affaires agricoles, sécurité, matériel :

Thierry Richard : Vincent Charuel, Jérôme Lemaître, Laurent Jacquin

Commission Fêtes et cérémonies, relations avec les associations, jeunesse, sports et loisirs, affaires sociales (Centre Communal d'Action Sociale – CCAS) :

Christine Philippe : Karine Gony, Louis Leguédois, Jérôme Lemaître, Jessica Marie, Hélène Debarre, Delphine Peyrol, Stéphanie Riou.

Commission du personnel :

Alain Gobé : Cyrielle Dufour

Conseil Municipal Jeunes :

Christine Philippe : Louis Leguédois, Karine Gony

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de réorganiser les commissions étant entendu que le Maire est commissaire de droit dans toutes les commissions.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 - 014

Objet de la délibération : Désignation des délégués du Conseil Municipal aux différents Syndicats Intercommunaux :

Syndicat scolaire :

Mission : Organisateur local du transport scolaire (collège et établissements primaires) en relation avec le Conseil Régional Normandie.

- 1 délégué titulaire : Stéphanie Riou
- 1 délégué suppléant : Jérôme Lemaître

Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC Energie) :

Mission : Devenir délégué c'est représenter sa collectivité auprès du Syndicat Départemental spécialisé dans les services publics locaux de l'énergie dans le Calvados. C'est aussi être au cœur des enjeux majeurs actuels de la société : la transition énergétique, l'aménagement du territoire, la performance des réseaux d'énergie, la lutte contre la précarité énergétique...

- 2 délégués titulaires : Thierry Richard, Jérôme Lemaître

A l'unanimité, les membres présents approuvent ces désignations.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 - 015

Objet de la délibération : Désignation des délégués au SIGRSO (Syndicat Intercommunal de Gestion de la Restauration Scolaire de l'Odon)

La création du syndicat s'inscrit dans la volonté des communes de développer un service public de restauration. Le syndicat a commencé avec 300 repas/jour et neuf ans après il arrive avec 960 repas/jour. La volonté du syndicat est de ne pas aller au-delà de 1000 repas/jour car il tient absolument à confectionner une cuisine traditionnelle et de qualité. Les menus sont élaborés par les délégués, le personnel des restaurants scolaires accompagnés par notre diététicienne. Les réunions ont lieu au SIGRSO 1 fois par mois.

- 2 délégués titulaires : Stéphanie Riou, Cyrielle Dufour
- 1 délégué suppléant : Hélène Debarre

A l'unanimité, les membres présents approuvent ces désignations.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 - 016

Objet de la délibération : Délibération relative à la désignation d'un correspondant défense

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Il met en œuvre des actions avec les communes avoisinantes, diffuse les informations relatives au recensement militaire, participe à une journée d'appel à la défense....

A l'unanimité, M. Osmont est désigné « correspondant défense ».

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 017

Objet de la délibération : Délibération relative à la désignation de deux délégués (un élu et un agent) représentant la collectivité au sein des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

M. Gobé informe le conseil que la commune a adhéré au CNAS en 2006 pour permettre aux agents d'obtenir des réductions et d'avoir accès à certaines prestations afin d'améliorer leur quotidien. Afin de représenter la collectivité aux diverses instances, il est demandé d'élire un délégué agent et un délégué élu. Il est proposé de désigner Mme Moulins Sophie en tant que déléguée agent. Mme Stéphanie Riou propose d'être déléguée élu.

A l'unanimité, Mme Moulins et Mme Riou sont élues déléguées.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 018

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à signer l'autorisation permanente et générale de poursuites :

M. Gobé demande à l'ensemble des membres leur consentement pour signer l'autorisation permanente et générale de poursuites demandée par la Trésorière. Celle-ci autorise le trésorier à recourir, envers les redevables défailtants, aux oppositions à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, CAF...) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie-attribution CAF, saisie mobilière, saisie attribution de créances...) sauf la procédure de vente, sans solliciter son autorisation préalable pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. *A l'unanimité, les membres présents autorisent le Maire à signer l'autorisation permanente et générale de poursuites.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 019

Objet de la délibération : Délibération demandant l'admission en non-valeur de titres émis entre 2015 et 2018.

M. Gobé informe le conseil de la réception d'un courrier émis par Mme Gaillard- Prédi, récemment partie de la trésorerie qui demande à la collectivité de prendre une délibération actant l'admission en non-valeur au compte 6541 à hauteur de 20.50 euros des créances irrécouvrables. Il s'agit du titre T129 de 2018 pour un montant de 4.10 euros et du titre T204 de 2015 pour un montant de 16.40 euros.

Par 14 voix pour et 1 abstention, les membres présents autorisent l'admission en non-valeur des titres T129/2018 et T204/2015.

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 020

Objet de la délibération : Délibération relative à l'attribution de l'indemnité de budget et de conseil au comptable public.

M. Gobé informe les membres du conseil qu'à chaque renouvellement du conseil municipal, il est obligatoire de prendre une nouvelle délibération concernant l'attribution de l'indemnité de budget et de conseil du comptable (moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos). Les indemnités sont attribuées au comptable pendant la durée du mandat du conseil municipal. Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions. Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif au versement par les Communes et Etablissements Publics locaux de l'indemnité de conseil aux comptables publics chargés des fonctions de receveur. *Décide d'accorder, à l'unanimité, l'indemnité de budget et de conseil au comptable public.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 021

Objet de la délibération : Délibération relative au remboursement des locations de la salle polyvalente suite au Covid 19.

La municipalité a pris un arrêté en mars dernier pour interdire l'accès à certains bâtiments publics en raison de l'épidémie Covid 19. Certaines sommes avaient été encaissées pour des locations du mois de mars. Il est proposé aujourd'hui de rembourser ces sommes car le planning de réservation de la salle 2020 étant complet, les personnes n'ont pas pu reporter leurs festivités. Ce remboursement s'élève à 450 euros (famille Legoupil : 300 euros, famille Lesueur : 150 euros).

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de rembourser ces familles.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 022

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de football

La commune possède un terrain destiné à la pratique du football. Afin de promouvoir et développer cette activité sportive, la commune a accepté de mettre cet équipement à la disposition de la Communauté de Communes afin que le Club de football « Inter Odon Football Communautaire » puisse l'utiliser. Il est précisé que cette mise à disposition est limitée aux matchs et entraînements du club. La commune délivrera le terrain en bon état d'usage.

En contrepartie, afin de participer aux dépenses d'entretien du terrain, la Communauté de communes versera à la commune la somme de 4 000 euros par an. Pour sa part, le club s'engage à préserver le terrain mis à sa disposition. En cas de dégradation, la commune se réserve le droit de réclamer des indemnités à hauteur des dommages causés.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer la convention.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 023

Objet de la délibération : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

M. Osmont prend la parole et fait le point sur les recettes et dépenses de l'année 2019.

Madame la Trésorière nous a adressé le compte de gestion de la commune faisant apparaître le résultat d'exécution de ce budget pour l'année 2019. Les éléments communiqués nous permettent de constater la parfaite concordance avec les résultats du compte administratif 2019 établi par nos soins.

Le compte administratif est présenté à l'ensemble des membres.

Résultat en investissement de :

$188\,571.14 - 154\,751.18 = 33\,819.96$ euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs (- 122 848.20 euros) donne un résultat global d'investissement de – **89 028.24 euros**.

Résultat en fonctionnement de :

$828\,102.90 - 706\,826.68 = 121\,276.22$ euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs (+ 60 743.56 euros) donne un résultat global de fonctionnement de **182 019.78 euros**.

M. Gobé sort de la salle.

Par 14 voix pour et 1 abstention (le Maire), les membres du conseil approuvent ces résultats.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 024

Objet de la délibération : Affectation de résultats

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'affecter le résultat comme suit :

Détermination du résultat d'investissement de l'année 2019

Résultat d'investissement 2019	33 819.96
Résultat antérieur reporté	- 122 848.20
Besoin de financement	- 89 028.24

Détermination du résultat de fonctionnement de l'année 2019

Résultat de fonctionnement 2019	121 276.22
Résultat antérieur reporté	60 743.56
Résultat cumulé à affecter	182 019.78

Affectation du résultat

Montant à affecter à l'investissement (1068)	89 028.24
Montant de l'excédent de fonctionnement reporté (002)	92 991.54

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 025

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2020 : Article 6574 (Subventions aux associations de droit privé)

		2018	2019	2020		
		Vote du 19 mars	Vote du 11 mars	somme demandée	somme proposée	Vote du 5 juin
ECOLES						
Coopérative Ecole	M. Stalin	7 000 €	7 000 €	8 000 €	8 000 €	4000 €
APE	Delphine Peyrol	0 €	600 €	1 000 €	1 000 €	1000 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES						
ASL Pdt Catherine Chanu	cachanu@wanadoo.fr	1 000 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €
Gymnastique volontaire	priscilla.dieulafait@laposte.net	500 €	500 €	200 €	200 €	200 €
tennis table	gilles.minerbe@sfr.fr	250 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Atelier création	annie.perrotte@hotmail.fr	500 €	450 €	450 €	450 €	450 €
Comité de fleurissement Pdt Pascal Garnier	sylviane.garnier4@wanadoo.fr	371 €	2 500 €	2 500 €	2 700 €	2 700 €
AUTRES ASSOCIATIONS						
As° Les Petites Menottes	Pdt Sandrine Lagadic 0609681380 4 rue des Perdrix 14210 Esquay Notre dame	300 €	300 €		300 €	300 €
Club des Esquayens Pdt Michel Dumaine	10 rue des Ecosseis 14210 Esquay Notre Dame michel.dumaine@sfr.fr	1 350 €	350 €		350 €	350 €
UNC AFN section Evrecy Pdt Pierre Bry	anciens combattants	150 €	150 €	pas de montant	170 €	170 €
As° Odon Côte 112 (0,50€/hbt) Pdt Gilles Osmont	48 rue des tilleuls 14210 Esquay Notre Dame gilles.osmont@wanadoo.fr	700 €	750 €	750 €	750 €	600 €
ADMR Evrecy Pdt Marylène Baudet	Maison des Assos rue de la Cabotière 14210 Evrecy adm.evrecy@wanadoo.fr	250 €	250 €	pas de montant	250 €	250 €
TOTAL		12 371 €	14 250 €		14 570 €	10 420 €

Par 13 voix pour et 2 abstentions (M. Osmont et Mme Peyrol étant responsables d'association, ils ne prennent pas part au vote), ces propositions sont adoptées par les membres du conseil.

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :

Réf : 2020 – 026

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition

M. **Osmont** présente le tableau avec les bases prévisionnelles et les taux de 2020. Il est proposé de conserver les mêmes taux.

Taxes	Taux 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit correspondant 2020
Taxe d'habitation	20.26 %	1 052 000	20.26 %	213 135
Taxe foncière (bâti)	21.42 %	616 200	21.42 %	131 990
Taxe foncière (non bâti)	48.37 %	20 800	48.37 %	10 061
Totaux				

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent ces propositions.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

* * * *

Questions diverses :

Mme **Gony** souhaiterait créer un atelier couture et aimerait connaître la procédure. M. **Gobé** lui propose d'en parler à Mme **Chanu** Catherine, Présidente de l'association Sports et Loisirs (ASL) d'Esquay notre dame. Cet atelier pourrait faire l'objet d'une nouvelle section de l'ASL.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 10 juin 2020.

Esquay Notre Dame, le 8 juin 2020

Le Maire,

